

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 655

présenté par
Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE 28

Supprimer les alinéa 19 à 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer les sanctions pénales relatives à l'autorisation nécessaire à l'implantation de l'embryon est contestable à l'échelle éthique. Parce que cette disposition dissuasive est nécessaire, elle doit être conservée.